



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Anita Messere (UDC) et consorts : « *Entre communication prétentieuse, les décisions incohérentes et les frais de justice, qu'est-ce qui coûte le plus aux contribuables lausannois ?* »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Valéry Beaud, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'accepte plus de projets de construction qui dérogent de manière significative aux dispositions du RPGA en matière de surfaces d'espaces verts et de nombre d'arbres d'essences majeures plantés, et garantisse aussi une quantité suffisante d'espaces verts en ville, particulièrement en pleine terre, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur, s'adapter aux changements climatiques et offrir une meilleure qualité de vie à ses habitants. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :



Le secrétaire :